



Communiqué de presse
10/11/2020

KERIALIS change de gouvernance

KERIALIS, Institution de Prévoyance qui protège depuis maintenant 60 ans les avocats et leur personnel est heureuse d'annoncer la nomination de **Me Matthieu DULUCQ et Mme Karima BEN SAID** aux postes respectifs de Président de l'Institution de Prévoyance et Vice-Présidente de l'Institution de Prévoyance.

Me Matthieu Dulucq est titulaire d'une maîtrise en droit privé carrières judiciaires obtenue à la Faculté de Nancy et d'un DEA en droit privé. Devenu avocat en 2002 il a exercé comme collaborateur au sein de plusieurs cabinets d'avocats nancéens pendant cinq ans. En 2007, Matthieu Dulucq s'associe avec Philippe Guillemard pour créer le cabinet Guillemard - Dulucq.

De 2014 à 2016, Matthieu Dulucq préside la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats et devient membre du Conseil d'Administration de la CREPA-REP et de la CREPA en 2015. Il préside puis vice - préside la CREPA (devenue KERIALIS en 2017) de 2016 à 2020. Il est également membre du Bureau du Conseil National des Barreaux.

Mme Karima Ben Saïd est titulaire d'une licence de droit. Après avoir enseigné le Français pendant 7 ans, elle intègre la branche en 1988, d'abord en tant qu'assistante puis en tant que responsable du personnel salarié au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel. Aujourd'hui responsable administratif au sein de ce même cabinet en charge des non-salariés.

En 2015, Karima Ben Saïd devient membre du Conseil d'Administration de la CREPA (devenue KERIALIS en 2017), désignée par FEC-FO. Elle a présidé KERIALIS de 2018 à 2020. Dans le cadre de son mandat syndical, elle est également membre du Conseil d'Administration de l'E.N.A.D.E.P (Ecole Nationale de Droit et de la Procédure).

Un fonctionnement paritaire

KERIALIS est née de la volonté des partenaires sociaux des salariés et des employeurs des cabinets d'avocats, de constituer une protection sociale complémentaire au niveau national répondant aux intérêts de tous.

Leur objectif ? Développer et offrir des solutions d'assurance de personne sur mesure pour les cabinets d'avocats et leur personnel.

KERIALIS est pilotée par une gouvernance paritaire, ses administrateurs sont les représentants de ses clients avocats employeurs, d'une part et salariés de cabinets d'avocats, d'autre part. Ils sont représentés à part égale. C'est un organisme à but non lucratif.

Le Conseil d'administration est ainsi formé d'un collège d'adhérents constitué d'avocats employeurs désignés par les organisations syndicales d'employeurs de la branche et d'un collège des participants constitué de salariés des cabinets d'avocats désignés par les organisations syndicales salariales de la branche.

Relation presse KERIALIS

Service communication de KERIALIS :
communication@kerialis.fr

Tél. : 01 53 45 10 00



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

Suivez KERIALIS sur :

Facebook en [cliquant ICI](#)

Sur Twitter en [cliquant ICI](#)

Sur LinkedIn en [cliquant ICI](#)

Sur Youtube en [cliquant ICI](#)

Sur notre Blog [KERIALIS SOLIDAIRE](#)

A propos de KERIALIS

KERIALIS est une Institution de Prévoyance qui protège depuis 60 ans le personnel salarié des cabinets d'avocats contre les aléas de la vie. Le groupe est un organisme paritaire qui est gouverné par des conseils d'administration composé paritairement de représentants désignés par les organisations syndicales d'employeurs et par les syndicats des salariés. Sa mission est d'offrir la meilleure qualité de service et des garanties toujours plus performantes pour les professions de droit.

Kerialis.fr